

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

6/08/2018

Dossier complet le :

06/08/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-1440

#### 1. Intitulé du projet

Déviaton courte du centre de la station de la Féclaz

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune des Déserts

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Michel ANDRE, maire

RCS / SIRET

2 1 7 3 0 0 9 8 7 0 0 0 1 3

Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a	Déviaton routière de 200 m de longueur, passant en déblai sous les pistes de ski alpin (6,00m), voirie de 6,00 m, trottoir d'un côté, passerelle skieur d'environ 40 m de large (étudiée au stade préliminaire à 20 m et portée à 40 m après concertation) permettant à la piste de ski de franchir la déviaton et d'accéder au départ du télésiège, au centre station.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une déviaton routière en déblai sous la piste de ski alpin de la Féclaz. Création d'une passerelle skieur de 40 m de largeur, sous les pistes de ski, pour les conduire directement au télésiège et pour rejoindre le centre station. Un léger reprofilage des pistes (+ 1 ou 2 m) sera peut-être nécessaire dans la zone de franchissement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objet de cette déviation est:

- d'une part, de donner le coeur de la station (place centrale de la Féclaz) aux piétons, été comme hiver, en éloignant les voitures et en faire un espace convivial déserté des voitures
- d'autre part, de rétablir une circulation entre le nord de la station (départ des principales pistes de ski de fond) et le sud station en retour vers Chambéry pour éviter l'engorgement constaté en saison hivernale actuellement du fait d'une mise en cul de sac du secteur nord. Rappelons que la Féclaz est, de loin la première station de ski de fond de France et connaît des affluences record les belles journées d'hiver.

Cette fréquentation a en contre partie des inconvénients, d'autant que la liaison entre le nord et le sud de la station est impossible, car coupée par la piste d'alpin. Récemment une ambulance venant chercher un blessé est restée bloquée 2 heures. L'accès des pompiers est également problématique..

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux se feront en 2 étapes, l'une en 2019 avant la saison hivernale en terrassant la partie amont du déblai et réalisant une partie de l'ouvrage de franchissement, laissant libre la partie sud de la piste de ski pour passage de la piste de ski pendant la saison hivernale 2019 - 2020, puis, après la fonte des neiges en 2020, terrassement du reste de la déviation, fin de la passerelle skieurs, chaussée et finitions pour une mise à disposition au début de la saison hivernale 2020 - 2021.

Les déblais, rocheux pour une large part, seront extraits au brise roche hydraulique, et réutilisés pour le reprofilage des pistes de ski en accès à l'ouvrage.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En exploitation, l'hiver, la déviation sera mise en sens unique (nord vers sud) + stationnement pour faciliter l'évacuation de la circulation en retour vers Chambéry depuis le secteur de la forêt (fond secteur nord). Le reste de l'année, elle sera exploitée à double sens.

Ce principe d'exploitation hivernale à sens unique préexistait avant 2005 et donnait toute satisfaction. Le déplacement de l'aire de départ du télésiège a imposé la coupure de la rue centrale de la Féclaz par la piste de ski, ce qui a été à l'origine des encombrements constatés les jours de forte fréquentation (dimanches ensoleillés).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Le projet se déroule pour l'essentiel sur des terrains communaux, mais quelques parcelles (4) sont partiellement touchées par le projet. La principale parcelle apparaît sans propriétaire connu ( source conservation des hypothèques).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur	200 m
déblai maximum dans le rocher calcaire:	6 m
passerelle skieur de largeur	40 m
gabarit :	4,30 m
largeur chaussée:	6,00 m
1 trottoir:	1,50 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Station de la Féclaz  
commune des Déserts (73230)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 98' 07" 96 Lat. 45° 64' 57" 04

Point d'arrivée :

Long. 05° 98' 22" 23 Lat. 45° 64' 45" 41

Communes traversées :

Les Déserts

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Bauges
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR des Bauges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	géoparc des Bauges

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le déblai de la déviation servira au reprofilage des pistes pour accéder à l'ouvrage
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il traverse une zone herbeuse fortement utilisée par l'homme (traversée l'été par la piste de VTT de descente, lieu d'accueil du public pour des manifestations populaires, pâturage d'alpage), zone entourée de maisons au sud, de deux bars avec terrasse au nord, d'une résidence et d'un hôtel à l'Est
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	environ 0,3 ha de pâturage d'alpage. Convention d'alpage conclue entre la commune et l'unique exploitant agricole, sur le modèle établi conjointement par Etat/ Chambre d'agriculture, fixant une possibilité pour la commune de récupérer 10% des pâtures sans indemnité.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet ne générera pas de nouveaux trafics accédant à la station. Tout au plus y aura-t-il déplacement du trafic d'été du centre du village vers cette partie ouest et l'hiver, on retrouvera la circulation qui préexistait voici quelques années avant que le télésiège ne soit déplacé et la route coupée par la piste de ski alpin. Toutes saisons: trafic nocturne nul; été trafic très léger: 300 v/j environ; hiver: circulation d'environ 1.000 véhicules, de 9h00 à 18h00, les dimanches très ensoleillés apportant une forte fréquentation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mais nuisances très faibles. Pas de trafic nocturne, trafic important (1.000 v/j) en journée quelques week-ends d'hiver, trafic inexistant à la mi-saison, faible l'été et en semaine l'hiver, faible vitesse de circulation (courbes, carrefours aux deux extrémités séparées de 200 m, n'autorisant aucune vitesse élevée.) Voie en déblai réduisant la diffusion du bruit. Suppression des perturbations générées au centre de la station.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>pas d'éclairage public sur la déviation (inutile); de plus, l'éclairage public de la station est aujourd'hui éteint entre 0h00 et 5h00.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>simple report du trafic d'un secteur de la station à un autre</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	léger prélèvement de pâturage (environ 0,3 ha) de qualité médiocre puisque foulé par les spectateurs des animations estivales ou les VTTistes.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale initiée par l'agglomération de Grand Chambéry sur l'aménagement à moyen terme de la station de la Féclaz, dans l'objectif d'une diversification des activités pour faire face au réchauffement climatique.

Pour remédier aux impacts du projet, passage en long déblai assurant une certaine discrétion dans le paysage, travail du modelage des talus pour éviter une saignée trop marquée visuellement, mais pas de plantations d'arbres et arbustes sur cet espace aujourd'hui vierge de toute plantation (type alpage), couverture de la zone en déblai le plus profond (6 m) sur environ 40 m de longueur.

Une fois la déviation en service, réaménagement du centre station pour une piétonisation totale, avec l'appui d'un architecte urbaniste ( concours à lancer).

A noter une opposition de l'association des commerçants qui souhaiteraient conserver la circulation et le stationnement sur la place centrale de la Féclaz, été comme hiver, ce qui ne pourrait se faire qu'avec un franchissement de la route actuelle par la piste de ski au moyen d'un pont d'environ 50 m de longueur à une altitude de 6 m au-dessus de la route, juste au coeur de la station.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale vu sa très faible ampleur et son implantation sur des terrains déjà très perturbés par l'homme (pistes de ski alpin et de VTT, zone d'accueil du public pour diverses manifestations, ...), avec un passage discret sous le niveau du terrain naturel avec couverture sur une longueur de 40 m.

Le projet aura un aspect très positif sur l'aspect général de la station, offrant à ses nombreux visiteurs, été comme hiver, un espace piétonnier accédant aux commerces, à l'office du tourisme, à l'école de ski ainsi qu'au départ des pistes de ski de fond et à l'aire d'embarquement du télésiège.

Une étude faune flore a été initiée juste après le départ de la neige après l'hiver 2018. A ce jour, après plusieurs visites de terrain par les experts du prestataire, aucun élément rare ou protégé n'a été mis en évidence.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à les Déserts

le, 1er août 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

